CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Je, soussignée, Marie-Josée Corbin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur les règlements numéros 471 et 472 est de **15**;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **8**;
- Que le nombre de demandes reçues est de **0**.

JE DÉCLARE :

☒ Que les règlements numéros 471 et 472 sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter;

☐ Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Marie-Josée Corbin
Directrice générale / greffière-trésorière adjointe

Le 4 novembre 2026.
Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)